



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 8551

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le crédit d'impôt octroyé depuis 2006 aux exploitants agricoles qui font appel au service de remplacement pour les vacances, un congé maternité, une formation professionnelle... Cette mesure va disparaître le 31 décembre 2012, faute d'être reconduite dans le projet de loi de finances pour 2013, ce conformément à la chasse aux niches fiscales lancée par le Gouvernement. Celle-ci permettait à son bénéficiaire d'obtenir une prise en charge de 50 % du coût occasionné par son remplacement (sur 14 jours maximum). La remise en cause de ce dispositif va aller malheureusement à l'encontre d'une justice sociale envers les publics les plus fragiles défendue par la Président de la République. Bien que conscient des impératifs d'une gestion plus rigoureuse des finances publiques, il lui demande s'il envisage de revoir à terme ce dossier afin que les éleveurs, qui seront les premiers touchés, ne soient pas trop pénalisés.

Texte de la réponse

Le crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congés des exploitants agricoles, dont la présence sur l'exploitation est requise chaque jour de l'année, a été institué par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Ce dispositif concerne tous les chefs d'exploitations agricoles ou d'entreprises agricoles (régime réel ou forfaitaire) mettant en valeur leur exploitation, que ce soit dans un cadre individuel ou dans celui d'une société de personnes. Il a été prorogé jusqu'en 2012 par la loi de finances pour 2011 et placé sous la réglementation de minimis. Le Gouvernement est favorable à la reconduction pour deux années supplémentaires de ce dispositif, qui bénéficie en premier lieu aux éleveurs. Cette mesure de reconduction sera adoptée dans le cadre de l'examen des projets de lois de finances de fin d'année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8551

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6025

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7168